

<http://ugtg.org/spip.php?article1704>



# Communiqué de L'UGTG en soutien de Maître Sarah ARISTIDE

- Actualité -



Date de mise en ligne vendredi 20 janvier 2012

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

## **COMMUNIQUE de L'UGTG En soutien de Maître Sarah ARISTIDE**

En France, de telles pratiques aboutiraient à la mise en examen du magistrat ayant ordonné

ces écoutes. Pour preuve la récente mise en examen du procureur Courroye une affaire des écoutes téléphoniques de journalistes.

En Guadeloupe, par contre, c'est un autre code pénal qui s'applique. En effet, l'espionnage des correspondances entre un avocat et son client seraient légales. Et c'est ainsi que la plainte de Sarah Aristide a été frappée d'un non lieu en août dernier.

Mieux encore, elle est à son tour poursuivi par le magistrat écouteur pour diffamation.

Pas étonnant quand on sait qu'il y a des gendarmes qui rackettent les habitants de Marie-Galante. Pas étonnant quand on voit le nombre de syndicalistes poursuivis par les tribunaux en Guadeloupe. Pas étonnant quand une déléguée syndicale est condamnée par la cour d'appel de Basse-Terre pour avoir simplement parler créole.

En ce jeudi 19 Janvier 2012, nous sommes bien dans la colonie de Guadeloupe.

## **NON À LA RÉPRESSION RESPE E JISTIS POU DEFANS A TRAVAYE E PEP GWADLOUP !**

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

UGTG, 19 Janvyé 2012